

PROJET MANANTALI II : REMISE EN ETAT, RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT
DES INSTALLATIONS DU PATRIMOINE ENERGIE DE SOGEM

SELECTION D'UN CABINET DE CONSULTANTS POUR LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DES LIGNES 225 kV BITERNES KAYES-YELIMANE (MALI) -TINTANE-KIFFA
ET TINTANE-AIOUN EL ATROUS (MAURITANIE) ET POSTES ASSOCIES

1. L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) à travers la Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM) compte, dans le cadre de la mise en œuvre du « Projet Régional Manantali II », recruter un Ingénieur Conseil pour la supervision des travaux de construction des lignes 225 kV biterne Kayes-Yélimané (Mali)-Tintane-Kiffa et Tintane-Aioun El Atrous (Mauritanie), l'extension du poste HT de Kayes et la construction des nouveaux postes HT de Yélimané, Tintane, Kiffa et Aioun El Atrous.

2. La Direction Générale de la Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM), sise à Bamako/Mali a l'intention de procéder, sur la base d'une méthode de sélection ouverte, au choix d'un Cabinet ou d'un groupement de Cabinets pour le contrôle et la supervision des travaux de construction des lignes et postes associés indiqués ci-dessus.

Les travaux porteront globalement sur :

- la construction d'une ligne biterne 225 kV, de longueur totale, (516 km), Kayes (Mali) – Yélimané (Mali) -Tintane (Mauritanie)-Kiffa (Mauritanie) et Tintane-Aioun (Mauritanie) ;
- la construction de trois nouveaux postes, dont le poste 225/33 kV de Tintane, le poste 225/90/33 kV de Kiffa et le poste 225/33 kV d'Aioun El Atrous en Mauritanie;
- l'extension du poste existant 225/30 kV SOGEM-OMVS de Kayes au Mali et
- la construction d'un nouveau poste 225/90/30 kV à Yélimané au Mali.

Les travaux seront réalisés en deux lots (partie Mali et partie Mauritanie) pour les entreprises.

3. Les services du Consultant, sans être limitatifs, porteront sur :

- Contrôle et vérification des études d'exécution, de la fabrication, transport et fournitures ;
- Contrôle et supervision de l'exécution des travaux sur les sites des travaux ;
- Suivi de l'exécution du PGES et du PAR ;
- Procéder au contrôle et à la réception des fournitures et des équipements en usine et sur les sites des travaux ;
- Procéder à la supervision, au contrôle et à la réception des travaux y compris durant les phases d'essais et de mise en service ;
- Assister le client pendant la période de garantie ;
- Assurer le suivi budgétaire du projet ;
- Assurer la coordination entre les entreprises chargées des travaux sur le territoire malien et celles sur le territoire mauritanien ;
- Assurer les prestations spécifiques liées à la formation et au transfert des connaissances au bénéfice du personnel du Maître d'Ouvrage.

4. La mission du Consultant sera réalisée conformément aux textes législatifs et réglementaires des Etats de l'OMVS concernés par le projet, les Directives Générales de l'Environnement, Hygiène et Sécurité et toute autre pratique recommandée en la matière.

5. La Direction Générale de la SOGEM invite les Candidats (Cabinets/Sociétés) hautement qualifiés et ayant une expertise confirmée dans le domaine à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

6. Les Consultants doivent avoir les qualifications et/ou répondre aux exigences suivantes :

- Etre un Cabinet de Consultants ayant des expériences avérées dans le contrôle et la supervision des travaux de réseaux d'énergie électrique de façon générale et les travaux de construction de ligne de transport d'énergie électrique similaires et de poste d'interconnexion de façon spécifique ;
- Etre un Cabinet de Consultants capable de mobiliser et de maintenir une équipe d'experts de haut niveau pour la mission et ayant chacun une expérience confirmée avec des références solides dans le domaine de construction de lignes et postes HTB.

Les Consultants intéressés doivent justifier qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services tout en fournissant les informations pertinentes. Les Consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives **mais uniquement sous la forme d'un groupement solidaire. Seules les missions qui font l'objet d'attestations émises par les bénéficiaires seront prises en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.**

La SOGEM se réserve le droit de chercher, si nécessaire, des informations supplémentaires pour vérifier/confirmer la régularité et l'authenticité des informations et documents fournis pendant l'examen des dossiers.

7. L'établissement de la liste restreinte sera basé sur les critères, non limitatifs, suivants : a) l'expérience générale du Consultant dans le contrôle et la supervision des travaux de réseaux d'énergie électrique, b) l'expérience spécifique du Consultant dans le contrôle et la supervision des travaux de construction de ligne de transport d'Énergie électrique, c) la capacité à mobiliser une équipe d'experts de haut niveau et qualifiée, d) les dispositions relatives aux conflits d'intérêts. La sélection du Consultant se fera suivant la méthode « **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût** ».

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires tous les jours ouvrables de 10 heures à 15 heures (heure de Bamako/Mali) à l'adresse suivante : Direction Générale de la SOGEM/Secrétariat de la Direction Générale, 4eme étage, Hamdallaye ACI, derrière la Station TOTAL de la « PLACE CAN », Bamako – Mali, Tel : + 223 20 23 32 86 / 00 223 20 23 26 57, E-mail : spdg@sogem-omvs.org avec copie obligatoire à sambou.niang@sogem-omvs.org et seydou.sidibe@sogem-omvs.org

9. Les manifestations d'intérêt écrites, en langue française, doivent être soumises, au plus tard le **lundi 27 mars 2023, à 16 heures précises (heure de Bamako) avec la mention « Réponses à la manifestation d'intérêt relative à la sélection d'un Cabinet de Consultants pour le contrôle et la supervision des travaux de construction des lignes 225 kV biternes Kayes-Yélimané (Mali)-Tintane-Kiffa et Tintane-Aioun El Atrous (Mauritanie) et postes associés »**, aux adresses ci-après :

a) Direction Générale de la SOGEM/Secrétariat de la Direction Générale, 4eme étage, Hamdallaye ACI, derrière la Station TOTAL de la « PLACE CAN » ; Bamako ; République du MALI

ou

b) courriel suivants : mamadou.diouf@sogem-omvs.org; sambou.niang@sogem-omvs.org et seydou.sidibe@sogem-omvs.org

Bamako, le vendredi 03 mars 2023

**Le Directeur Général de SOGEM
Mohamed Mahmoud SID'ELEMINE**